

Prêtres pédophiles

Le célibat en question ?

●●● **Régis Marion-Veyron**, Lausanne
Médecin

La problématique de la pédophilie au sein de l'Eglise catholique, pour choquante qu'elle puisse être en raison de la confiance que la société serait en droit d'attendre d'hommes de religion, ne peut être détachée du contexte plus général de cette même société. C'est bien là la prémisse de cet article : quelle que puisse être la colère légitime que suscitent les cas de pédophilie imputables à des hommes d'Eglise, leur statut d'hommes appelés au célibat, dans l'Eglise catholique, ne peut pas être raisonnablement désigné comme un facteur déterminant. C'est un faux procès qu'aucune étude ou « preuve » scientifique n'a pu étayer.

L'émotion, bien compréhensible, qui entoure les révélations qui se succèdent depuis plusieurs années dans nombre de pays occidentaux, dans tous les milieux, réclame de la rigueur humaine et intellectuelle, seule à même de mettre à jour des propositions tenables pour tout discours sur la pédophilie, où qu'elle se manifeste.

Observations épidémiologiques

De nombreuses études spécialisées sur les violences d'ordre sexuel, et notamment celles qui sont perpétrées sur des enfants, ont permis de confirmer ou d'infirmer certains liens entre ce type de délits et différentes caractéristiques psychologiques (abuseurs eux-mêmes abusés dans leur enfance, impulsivité, retard mental, différence entre abus sur ses propres enfants et sur des enfants extérieurs à la famille, récidive...). Par contre, à notre connaissance, il n'existe jusqu'à aujourd'hui aucune enquête reconnue qui aurait pu mettre en évidence un lien entre le célibat librement choisi et une propension à des actes d'ordre sexuel sur des enfants. Pour ce qui concerne la question du célibat des prêtres et d'un lien avec ce délit, les seules sources épidémiologiques qui pourraient amener un éclairage nouveau sont celles de la Conférence épiscopale des Etats-Unis (Etude John Jay)¹ qui a recensé la majeure partie des cas de pédophilie parmi les prêtres en fonction aux Etats-Unis.

Cette étude sans équivalent a répertorié et analysé les actes d'ordre sexuel sur des enfants de moins de 18 ans, commis par des prêtres ou des diacres au cours des 52 dernières années (1950-2002). Il en ressort que le nombre de religieux impliqués est de 2,7 %. Les données révèlent une différence en

Depuis quelque temps l'Eglise catholique est ébranlée par une succession d'affaires en lien avec la pédophilie. Le scandale fut particulièrement ressenti dans l'archevêché de Boston mais aussi plus proche de nous, comme récemment en Savoie ou à Sankt-Pölten (Autriche). L'occasion pour certains d'affirmer allègrement un lien de cause à effet entre célibat des prêtres et pédophilie. Assertion infondée si l'on s'en tient aux rares études scientifiques relatives à la question et à la psychanalyse.

1 • Les résultats de cette étude ainsi que leurs analyses sont consultables sur le site de la Conférence épiscopale des Etats-Unis (<http://www.usccb.org/nrb/johnjaystudy>).

fonction du type de vie religieuse, des chiffres deux fois plus élevés étant observés pour les prêtres diocésains que pour les religieux vivant en communauté. L'ensemble des résultats traduit une grande constance, les observations étant très similaires d'une région à l'autre, indice probable d'une bonne validité de l'étude.

Ce chiffre doit pourtant être pris avec précaution. Il représente le nombre d'abuseurs reconnus dans une population spécifique des Etats-Unis. Les statistiques dont disposent les enquêteurs pour la population générale des Etats-Unis portent sur le nombre de victimes, non sur les abuseurs. Ces résultats sont de surcroît très nuancés puisqu'il s'agit de révélations souvent bien postérieures au moment du délit, et dont la grande majorité n'a jamais fait l'objet d'une dénonciation.

Une comparaison entre les observations de l'étude John Jay et celles faites sur une population générale est donc très difficile. Toute relation entre le célibat des prêtres et le passage à l'acte pédophile qui serait interprétée à partir de là ne semble pas pertinente. Tout ce qu'on pourrait dire de plus actuellement serait de l'ordre d'hypothèses théoriques ou tout simplement d'avis personnels, domaine évidemment important et incontournable mais qui doit être très sérieusement examiné au vu de la gravité du sujet.

Eclairage psychanalytique

Une fois cette distinction « d'ordre de discours » posée, il me paraît important d'évoquer la pensée psychanalytique puisqu'elle est la plus connue des théories qui proposent une explication exhaustive du comportement humain (nous serons bien évidemment en

présence d'un discours hypothétique, nonobstant sa pertinence clinique largement éprouvée).²

D'un point de vue psychanalytique, il est admis que le passage à l'acte pédophile traduit une carence grave dans l'intégration de repères psychiques conscients et inconscients solides. L'importance des tabous (évoquée parfois rapidement par la notion de surmoi), particulièrement dans la sphère sexuelle, est évidente pour tout individu suffisamment structuré mais se montre défailante chez d'autres, quel que puisse être par ailleurs leur comportement public et leur discours conscient. Une défailance de ce type pourra être alors un facteur de risque majeur pour la recherche de satisfaction sexuelle auprès d'enfants (une caractérisation plus approfondie évoque également des passages à l'acte préférentiellement hétéro- ou homosexuels, ainsi que toute la problématique d'un passage à l'acte incestueux ou en dehors de la famille de l'agresseur).

Il ne s'agira pas ici d'entrer dans le détail des observations et théorisations psychanalytiques. Un bref rappel de la notion de structure est pourtant essentiel : elle sous-entend une permanence à l'œuvre au sein de la personnalité de tout être humain et, pour la question qui nous retient, le peu de plausibilité qu'il y

2 • A ce point de la réflexion, il me paraît nécessaire de situer le lieu d'où je parle afin d'éviter tout autant la prétention à un discours exhaustif que l'impression d'une méditation détachée de la pratique clinique. En voie de spécialisation pour l'obtention d'un titre de psychiatre d'orientation psychodynamique, j'accomplis actuellement une année de formation comme médecin-assistant dans un service de médecine et psychiatrie pénitentiaire. La pratique que j'ai l'occasion d'exercer à ce poste me confronte régulièrement à des personnes qui peuvent présenter des traits de personnalité du même registre que celui évoqué dans cette réflexion.

aurait à penser qu'un homme dont les tabous liés à la sexualité sont bien intégrés puisse les « perdre » sous l'effet de la frustration sexuelle imposée par le célibat. A ce point de notre réflexion, il suffit à chacun d'un mouvement réflexif sur soi-même pour se convaincre de la puissance de ces aspects de la personnalité.

Quelques hypothèses

Prolongeant cette notion d'une permanence des tabous intégrés (ou non, ou partiellement) on serait en droit d'imaginer que s'il pouvait y avoir un lien entre le monde de l'Eglise et des actes d'ordre pédophilique, il serait plutôt à envisager sous un autre angle.

Des personnalités portées à transgresser des interdits sexuels seraient attirées préférentiellement par des milieux où ils auraient, consciemment ou pas, une occasion d'être souvent en contact avec des enfants, et sous le couvert d'une relation privilégiée et codifiée socialement. (Dans le même ordre d'idées, le milieu de l'éducation serait également à l'origine d'une attraction particulière pour les personnes présentant ce type de perversion, hypothèse maintes fois formulée mais dont il n'y a pas de confirmation sérieusement étayée.)

Parallèlement, le célibat imposé aux prêtres, conçu au nom d'un renoncement spirituel, pourrait être lu, dans certains cas, comme une issue commode à des hommes qui redouteraient une relation sexuelle engagée. Dans la situation bien particulière de prêtres pédophiles, le célibat imposé serait même « une aubaine », évitant la confrontation à un partenaire adulte, sous couvert de l'obéissance à une ascèse spirituelle. C'est par cette approche qu'on pourrait évoquer une perversion du célibat, devenu paravent pour

une pulsionnalité perversie qui trouverait un cadre favorable à son assouvissement. Ce n'est évidemment pas de cette manière que la plupart des prêtres conçoivent et vivent leur vœu de célibat (chasteté). Il n'empêche que ce dernier devient absurde et choquant chez un prêtre convaincu de pédophilie car il exhibait officiellement un renoncement pulsionnel alors qu'étaient assouvies dans l'ombre des pulsions unanimement condamnées.

Reformulé de cette manière, le drame de la pédophilie au cœur de l'Eglise catholique serait détaché de tout lien causal avec le vœu de chasteté mais n'éluderait pas la question récurrente du célibat imposé et de son actualité. Il reste sujet à une interrogation lancinante, celle de savoir « où » le désir sexuel de tout homme, que reste un prêtre, trouve son lieu d'accomplissement. Avec en toile de fond l'intuition que toute énergie réprimée trouve un chemin plus ou moins complexe pour se libérer, cela dit indépendamment de tout discours psychanalytique simpliste. Si cette question revient ici, c'est peut-être bien parce que la très douteuse réponse apportée au pourquoi de la pédophilie chez des prêtres n'efface pas la pertinente question du devenir de la sexualité chez les prêtres en général.

Confusion des sentiments

Par ailleurs, il est également important d'évoquer un fait clinique éprouvé bien au-delà du domaine où il a été le plus théorisé (en psychanalyse), celui de la confusion qu'un patient présentant des traits pervers parvient à susciter chez son thérapeute. Je suggère que c'est probablement ce qui se donne souvent à voir dans les prises de position autour de la pédophilie, parallèlement, ou plus encore souterrainement, à l'indignation

qu'elle suscite. Mais c'est bien plus certainement encore ce qui pourrait expliquer les errances de tant de supérieurs religieux qui ont pu couvrir des prêtres abuseurs, leur enjoignant de ne plus transgresser les lois, puis les déplaçant de lieux.

La situation de l'archevêché de Boston est à cet égard « exemplaire » et suscite un sentiment d'indignation sans limite. Mais plus près de nous, encore une fois, un cardinal au-dessus de tout soupçon a tu pendant des années les agissements d'un prêtre de son diocèse. Je crois que se donne là à voir, de manière éclatante, la force du comportement pervers : réussir à paralyser la pensée d'un responsable qui n'est en aucune manière complice de ce type d'agissements mais qui le devient par son silence.³

Et si j'évoquais au début l'indignation bien particulière que suscite ce type de délit lorsqu'il est commis par des religieux, nous pouvons maintenant en faire ressortir l'origine peut-être la plus profonde : c'est bien probablement au nom de la charité qui excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout (1 Co 13,7) que des supérieurs ont caché les abominations que commettaient leurs prêtres. Il faut bien sûr évoquer le désir de préserver l'image de l'Eglise, la méconnaissance des manifestations d'un comportement pervers ou tout simplement la lâcheté. Mais rien ne trouble autant que la perversion du message chrétien le plus universellement salué, celui de la charité.

A cet égard, et pour conclure, je voudrais évoquer une remarque de François Bluche⁴ sur cette « troisième vertu théologique » qu'est la charité. Il observe qu'on préfère aujourd'hui parler plutôt d'amour. Il trouve ce changement digne

d'attention, le mot amour lui paraissant « chaleureux mais ambigu ».

Cette réflexion sémantique, qui ouvre une perspective inédite sur la différence entre charité et amour, est particulièrement pertinente pour notre propos. Comme nous le remarquons plus haut, la perversité qui peut s'exercer dans une relation a un tel pouvoir de paralysie de la pensée, qu'une notion trop vague de l'amour du prochain deviendrait alors déficiente. L'ambiguïté évoquée par F. Bluche se manifesterait alors de manière désastreuse. L'amour s'offrirait même comme support pour un redoublement de la perversité, l'autre n'étant pas seulement utilisé mais également paralysé par le sentiment que son abuseur lui veut du bien. Beaucoup d'abuseurs sexuels d'enfants disent, en toute sincérité, aimer leurs victimes et n'avoir pas imaginé leur faire du tort. Image extrême et particulièrement choquante de la confusion des sentiments.

R. M.-V.

3 • La diversité des réactions au sein de l'Eglise catholique a été très révélatrice de ce phénomène. Il est à relever ici la position sans équivoque du pape Jean Paul II qui a eu le mérite de demander une sanction sans compromis des religieux qui étaient convaincus de ce type de délit. Ceci dit hors toute révérence à l'égard de la hiérarchie catholique, mais bien dans la perspective de notre réflexion sur la pédophilie.

4 • **F. Bluche**, *La foi chrétienne, histoire et doctrines*, Du Rocher, Monaco 1996, p. 311.